

PROGRAMME DE FORMATION SSIAP Niveau 2 – REMISE A NIVEAU

PROGRAMME | 21H | 3 JOURS | INTER ENTREPRISES

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Permettre aux stagiaires d'assurer le maintien de ses connaissances et de connaître l'évolution de la réglementation dans leur fonction de S.S.I.A.P. Niveau 2.

Centrée agréée par la Préfecture de la Dordogne n°24-07.



Public concerné

Personne titulaire du **diplôme SSIAP 2 de plus de 3 ans** ou **recyclé depuis plus de 3 ans** et en activité (au moins 1607 heures dans les 36 derniers mois).



Pré requis

- Avoir le secourisme à jour : SST ou PSC1 de moins de 2ans, PSE1, CFAPSE.
- Titulaire du SSIAP 2 ou équivalent
- Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas dans un service de sécurité incendie.



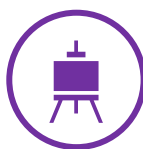
Nombre de participants

2 minimum à 12 maximum par session



Rythme de formation/horaires

Temps plein – journée de 7h – horaires en centre : 09h-12h30/13h30-17h – 3 jours soit 21 heures



PROGRAMME DE LA FORMATION

Séquence 1 : Fondamentaux de sécurité incendie

Séquence 2 : Prévention

Séquence 3 : Moyens de secours

Séquence 4 : Mises en situation d'intervention

Séquence 5 : Exploitation du PC sécurité

Séquence 6 : Rondes de sécurité et surveillance de travaux



ASS FORMATION – 113 RUE ALPHEE MAZIERAS 24000 PERIGUEUX – 05.53.06.86.47 – formation@groupe-ass.com

*SSIAP : Service de sécurité incendie et assistance à personnes.

Qui peut financer ma formation ?

Que vous soyez un professionnel, une entreprise ou un particulier vous pouvez demander une prise en charge auprès d'un organisme, nous vous donnons ci-dessous les principaux dispositifs de prise en charge :



Pour apprendre un métier : le contrat d'apprentissage, le contrat de professionnalisation ; la période de professionnalisation, les emplois d'avenir.



Pour obtenir une qualification ou une certification reconnue :

- Le CPF (Compte personnel de formation)
- Le CIF (Congé individuel de formation)
- La VAE (Validation des acquis de l'expérience)
- Le FIA (Formation Individuelle AGEFIPH)



Pour Faciliter le retour à l'emploi – LE POLE EMPLOI

- Le CSP (Contrat de sécurisation professionnelle)
- La POE Individuelle ou collective (préparation opérationnelle à l'emploi)
- L'AIF (Aide Individuelle à la Formation)
- L'AFPR (action de formation préalable à l'embauche)



Autres financements :

- Le PFE (Plan de formation entreprise)
- L'entretien professionnel, le CEP (Conseil en évolution professionnelle)



VALIDATION DE LA FORMATION

- ▶ La présence à l'ensemble des séquences programmées à la remise à niveau. Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.

A savoir : Recyclages et formations complémentaires : Recyclage tous les 3 ans. Recyclage tous les 2 ans en matière de secourisme. Formation complémentaire H0/B0 (prérequis à la fonction).

Délivrance d'une attestation individuelle de FORMATION.



MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- ▶ Exposés théoriques, mises en situation pratiques, études de cas et partage d'expériences.
Liste du matériel pédagogique :
- Matériel informatique : PC - Vidéoprojecteur - Imprimante - Caméscope.
Formateur SSIAP Niveau 3 et Formateur SST
Plateau pédagogique



TARIF DE L'ACTION DE FORMATION

Formation INTER : 400€ / participant



LIEU DE LA FORMATION

Formation INTER : Organisme de formation A2S FORMATION – 113 Rue Alphée Maziéras 24000 PERIGUEUX



Site web :
www.a2sformation.com



Contact :
05 53 06 86 47



Adresse email:
formation@groupe-ass.com